

## « La phonétique & l'enseignement des langues »

### Appel à contribution pour *Les Cahiers de l'APLIUT*

Les différences entre le français et les langues étrangères au niveau de la phonétique et de la phonologie peuvent être très importantes (c'est le cas pour l'anglais, plus que pour l'allemand, l'espagnol ou l'italien, par exemple), alors que l'apprentissage du lexique et même de la grammaire posent souvent moins de problèmes. Pourtant, la phonétique et la phonologie ne font que très rarement l'objet d'un cours et restent souvent des éléments marginaux dans un programme de formation.

Les modèles de la compréhension du langage et de l'apprentissage d'une L2 accordent une place importante à la forme du langage parlé, mais quelle est la place de la phonétique dans l'enseignement des langues pour des spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) ? Quelle importance attribuer à la prononciation ? Quoi et comment enseigner ?

De nombreux auteurs préconisent une place plus importante pour la prononciation dans les programmes d'enseignement en L2.

Quelques pistes de réflexion :

- Quelle méthodologie pour l'enseignement de la prononciation ?
- La production (quels types de production sont les plus « rentables » ou les plus motivants ?)
- Les liens entre compréhension et production
- La compréhensibilité (faut-il favoriser la compréhensibilité ou l'exactitude ?)
- La prononciation en cours de langue : quelles tâches ? Quelles ressources ? Quel(s) modèle(s) enseigner ?
- L'apprentissage médiatisé par ordinateur (AMO) : les sites web, les logiciels de traitement de son, les logiciels de remédiation
- La correction : faut-il corriger les erreurs de prononciation ? Peut-on corriger les erreurs fossilisées ?
- L'évaluation de la prononciation.

Les propositions, sous la forme d'articles de recherche, de notes de pédagogie ou de recherche, de fiches pédagogiques concernant **toutes les langues, y compris le FLE**, sont à adresser à :

<[mireille.hardy@cegetel.net](mailto:mireille.hardy@cegetel.net)>

**Proposition de sujet : 15 juillet 2009**

**Envoi de proposition : 30 octobre 2009**